

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Onzième session de la Conférence des Parties
Gigiri (Kenya), 10 – 20 avril 2000

Questions stratégiques et administratives

Rapports du Secrétariat

RAPPORT ANNUEL DU SE CRETARIAT

1. Le Secrétariat CITES présente ici son 24^e rapport annuel, pour 1999.

ASSISTANCE AUX PARTIES

Diffusion de l'information

Notifications aux Parties

2. En 1999, le Secrétariat a envoyé 102 notifications aux Parties.
3. Ces notifications traitaient des sujets suivants:
 - 11^e session de la Conférence des Parties
 - rapports annuels CITES
 - collaboration dans des activités de lutte contre la fraude
 - communication avec les Parties
 - conservation et commerce d'éléphants
 - conservation des esturgeons et commerce du caviar
 - désignation des organes de gestion et des autorités scientifiques
 - quotas d'exportation
 - application des résolutions
 - mesures de contrôle de l'importation et de l'exportation
 - amélioration de l'efficacité de la Convention
 - interprétation des termes utilisés dans les résolutions
 - transport des animaux vivants
 - marquage des spécimens CITES
 - sessions des Comités CITES
 - législations nationales
 - mesures internes
 - établissements reproduisant artificiellement des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I
 - établissements élevant en captivité des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I
 - permis et certificats
 - cours post-universitaire sur les espèces dans le commerce international
 - étude du commerce important d'espèces animales inscrites à l'Annexe II
 - recommandations de suspendre le commerce et leur retrait
 - représentation régionale aux comités CITES
 - étude des annexes concernant les animaux
 - institutions scientifiques
 - personnel du Secrétariat
 - timbres de sécurité
 - réserves spécifiques
 - envoi de documents
 - avis de vacance de postes
 - liste des notifications en vigueur

Le Répertoire

4. En 1999, le Secrétariat a envoyé, avec les notifications aux Parties, plus de 100 fiches du Répertoire CITES. En septembre et en octobre, il a envoyé une lettre à tous les pays non-Parties, par voie diplomatique, leur demandant des informations sur leurs autorités et institutions scientifiques compétentes. Le Secrétariat continuera d'actualiser les informations relatives aux autorités des Etats non-Parties, conformément à la résolution Conf. 9.5.

Le manuel d'identification

5. Pour le manuel d'identification en anglais, 179 fiches sur les Caprinae, les Accipitridae, les Bucerotidae et les oiseaux ont été distribuées.
6. Pour le manuel d'identification en français, 422 fiches ont été distribuées, principalement sur les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les parties et produits.
7. Au début de 1999, le Secrétariat a envoyé le Volume 1 de l'édition en espagnol aux Parties hispanophones ; les Volumes 1a, 3 et 5 ont été envoyés à la fin de l'année. Ces Parties ont également reçu des CdPies du CD Rom généreusement fourni par l'autorité scientifique de l'Espagne.
8. Grâce à une allocation de l'Allemagne, près de 300 fiches supplémentaires du manuel d'identification en russe ont pu être traduites. La traduction et l'impression ont été terminées en coopération avec l'organe de gestion de la Fédération de Russie. La distribution sera terminée au début de 2000.
9. Le Secrétariat n'a pu terminer le premier volume de l'édition destinée à l'Afrique francophone qu'en 1999. Des CdPies en ont été envoyées aux pays francophones d'Afrique ou le seront ultérieurement. Le Secrétariat n'envisage pas actuellement de préparer un second volume.

Nomenclature

10. Le Secrétariat a envoyé aux Parties une CdPie de la liste CITES des bulbes et une de la liste CITES des Cactaceae (seconde édition) avec la notification n° 1999/88.

Autres publications

11. En 1999, le Secrétariat a eu le plaisir d'envoyer à chaque Partie une CdPie du guide intitulé « La CITES et les plantes, Guide de l'utilisateur ». Nombreux sont ceux qui associent la CITES avec le tigre, les éléphants et la grande faune en général mais plus rares sont ceux qui connaissent les plantes CITES ou savent comment la Convention s'y applique. Le manque de matériels de formation adéquats est un obstacle à cette connaissance. Ce guide y remédie. Il a été préparé par Marianne Syrylak Sandison, Margarita Clemente Muñoz, Jan de Koning et Maurizio Sajeve et a été produit par les Jardins botaniques royaux de Kew, en coopération avec les autorités scientifiques de l'Espagne, de Italie et des Pays-Bas. Ce projet a été financé par l'organe de gestion du R.-U. (Le Département de l'Environnement, des Transports et des Régions, DETR) et par le Secrétariat CITES.
12. Ce guide est un outil important pour tous ceux qui travaillent avec la CITES et les plantes car il leur fournit la base de cours de formation et de conférences, par exemple. Il a été conçu de manière que l'utilisateur puisse l'adapter à ses propres besoins – en y incluant ses propres diapositives pour illustrer des exemples régionaux. Le guide comporte 40 diapositives en couleurs, des notes pour le conférencier et l'étudiant, et des informations sur certains aspects de la CITES. Il est disponible en anglais, français et espagnol.
13. La seconde édition de «CITES Cactaceae Checklist » et la première de « CITES Bulb Checklist » ont été publiées et envoyées à toutes les Parties. Un appui financier a été fourni par le fonds d'affectation spéciale CITES et les Jardins botaniques royaux de Kew (pour les deux titres), l'autorité scientifique CITES des Etats-Unis (pour la «CITES Cactaceae Checklist »), et le Ministère de l'Agriculture, de la Gestion de la nature et des pêches des Pays-Bas (pour la « CITES Bulb Checklist »).
14. Le Secrétariat a envoyé aux Parties les 25^e et 26^e éditions de la Réglementation de l'IATA sur les animaux vivants, publiées par l'Association internationale du transport aérien (IATA).

Formation de personnels chargés de l'application de la CITES

15. Depuis 1989, le Secrétariat a développé ses activités de formation dans deux domaines: l'organisation de séminaires de formation et la préparation d'un matériel de formation.

Séminaire de formations

16. Pour améliorer la mise en œuvre de la Convention et la lutte contre la fraude, il est essentiel que les cadres chargés de ces activités reçoivent une formation. Normalement, cette responsabilité incombe à chaque organe de gestion mais les autorités de nombreux pays n'en n'ont pas les moyens ou n'ont pas d'instructeurs connaissant pleinement les dispositions de la CITES et les résolutions de la Conférence des Parties. C'est pour cette raison que le Secrétariat organise des séminaires de formation. La priorité est donnée aux séminaires régionaux/sub-régionaux mais, à la demande de certains organes de gestion, des séminaires de formation ont aussi été organisés au niveau national. La formation s'adresse principalement aux cadres des organes de gestion, des autorités scientifiques, de la police et des douanes mais parfois aussi aux personnels des services judiciaires, ou à des commerçants et des représentants d'ONG de conservation.
17. Le Secrétariat a organisé les séminaires de formation suivants en 1999, ou y a participé:
18. En juillet à Séoul, Corée: séminaire de quatre jours à l'intention des autorités CITES régionales, des douanes et de la police, organisé par l'organe de gestion de Corée avec l'appui de TRAFFIC Asie de l'Est. Il y a eu 60 participants de la région. Le voyage des orateurs a été financé sur le fonds d'affectation spéciale.
19. En septembre, présentation sur la CITES à la réunion annuelle de l'Association européenne des zoos et des aquariums.
20. En septembre, séminaire de trois jours pour aider à présenter et expliquer la législation CITES nationale, Thessalonique, Grèce.
21. En septembre, atelier d'un jour par les douanes à Collogne, Allemagne, sur l'application de la CITES.
22. En octobre, à Xining, Chine: atelier de quatre jours sur un plan d'action et la sensibilisation à l'antilope du Tibet. Six pays étaient représentés ainsi que diverses organisations régionales. Environ 30 participants. Tous les frais ont été couverts par des fonds externes.
23. L'Université internationale d'Andalousie a organisé un cours de masters, d'une durée de 11 semaines, sur la gestion, la conservation et le contrôle des espèces faisant l'objet d'un commerce international, à Sede Antonio Machado, Baeza, Espagne. 28 étudiants de 14 Parties hispanophones y ont participé. Trois membres du Secrétariat ont participé à divers modules ou en ont organisé.
24. En octobre, à Cambridge, Royaume-Uni: atelier de trois jours sur l'« avis de commerce non préjudiciable », avec une réunion d'un jour à Kew Gardens et aux douanes britanniques à Heathrow.
25. En novembre: un cadre de l'organe de gestion de la Chine est venu au Secrétariat CITES dans le cadre d'un voyage de formation en Europe.
26. En décembre, à Hong Kong, RAS de la Chine: séminaire de cinq jours sur la lutte contre la fraude. Les frais du Secrétariat ont été couverts par le fonds d'affectation spéciale; ceux des participants par des contributions externes.
27. En décembre, à Accra, Ghana: atelier d'un jour et atelier de trois jours sur le système de suivi à long terme de la chasse illicite aux éléphants (MIKE).

Evaluation des programmes CITES de formation et de sensibilisation

Matériels de formation

28. Le Secrétariat continue de développer son dossier modulaire informatisé, qui comprend plus de 600 diapositives et est constamment mis à jour. Un partenariat avec TRAFFIC International a été établi pour élaborer un Guide à l'utilisateur.

ASSISTANCE AUX PARTIES SUR LE TERRAIN

Afrique

29. Le Secrétariat a conduit deux missions spéciales pour aborder les questions relatives à l'éléphant d'Afrique et d'autres problèmes d'application de la CITES. La première mission s'est rendue dans les pays suivants: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad. La seconde mission s'est rendue, plus tard dans l'année, dans les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.
30. Le système MIKE, requis par la résolution Conf. 10.10, a été lancé sous forme de projet pilote en Afrique centrale lors d'un atelier tenu à Libreville en avril. La réunion était accueillie par ECOFAC ; y ont participé des Etats de l'aire de répartition, des ONG et des organismes donateurs. Le projet pilote (trois sites dans cinq pays) fournira des améliorations techniques à MIKE pour réaliser un suivi effectif des éléphants dans les habitats de forêts denses. De nombreuses ONG se sont engagées à assister le Secrétariat dans l'application de MIKE en Afrique centrale. WCS a été sélectionné par les participants à l'atelier pour coordonner le projet pilote dans la région. En mai, le Secrétariat s'est rendu dans des Etats de l'aire de répartition d'Afrique centrale pour s'assurer de la participation des organes de gestion à MIKE. Des engagements ont été obtenus des sept pays. En septembre, un cours sur MIKE a été conduit sur le terrain au Congo (PN de Nouabale Ndoki) pour l'équipe d'Afrique centrale (15 personnes, 8 semaines).
31. En novembre, le Secrétariat a conduit un atelier sur MIKE en Namibie pour lancer MIKE en Afrique australe. Quatre Etats de l'aire de répartition (Afrique du Sud, Botswana, Namibie et Zimbabwe) se sont engagés à appliquer immédiatement MIKE (avec leur propre financement); la Namibie a été élue coordonnateur de l'application de MIKE en Afrique australe.
32. En novembre, le Secrétariat s'est rendu dans 14 Etats de l'aire de répartition d'Afrique de l'Ouest pour obtenir leur engagement dans un autre projet pilote de MIKE pour cette région. Une réunion a été tenue à Accra (Ghana) en décembre, pour planifier l'application de MIKE en Afrique de l'Ouest. Les Parties ont retenu une série de sites pour la phase pilote et ont demandé à l'UICN-Afrique de l'Ouest de coordonner l'application de MIKE dans cette région.
33. Le Secrétariat continue d'avoir des contacts avec le Secrétariat de l'Accord de Lusaka. En mars de cette année, il a participé à la seconde session du Conseil directeur, tenu à Nairobi.

Asie

34. Une attention particulière a été accordée à cette région concernant la conservation de certaines espèces telles que le tigre (*Panthera tigris*) et l'antilope du Tibet (*Pantholops hodgsonii*). Plusieurs pays de la région ont eu la visite du Secrétariat pour la mission technique sur le tigre, la mission d'évaluation du commerce de l'ivoire, l'atelier sur le shahtoosh et d'autres séminaires sur la conservation ou la lutte contre la fraude.
35. Un atelier préparatoire pour l'application de MIKE en Asie du Sud-Est a été tenu à Bangkok, Thaïlande, en octobre 1999. Des représentants de cinq Etats de l'aire de répartition de l'éléphant et le Secrétariat y ont participé. L'atelier était organisé par l'UICN sous contrat avec le Secrétariat. Pour assurer un suivi de l'atelier, le Secrétariat s'est rendu au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, en Thaïlande et au Viet Nam en décembre, pour obtenir la participation de ces pays au programme MIKE. En plus de MIKE, les besoins de renforcement des capacités ont été abordés avec ces pays.

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

36. En août, le Secrétariat a participé à la quatrième session du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole concernant les aires spécialement protégées et la faune sauvage (SPA) dans la région des Grandes Antilles, tenue à La Havane, Cuba. Le Secrétariat a préparé un protocole d'accord avec le Secrétariat pour la protection et le développement du milieu marin de la région des Grandes Antilles (Convention de Cartagena). Pour élaborer ce protocole, il a fallu clarifier certains points concernant des différences entre les deux conventions. Le Secrétariat a fourni une évaluation juridique de la compatibilité entre SPAW et la CITES.
37. Un accord de partenariat est intervenu en octobre entre le Secrétariat et la *Comunidad Andina* (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela). Cet accord prévoit l'inscription des questions CITES

(législation, commerce, protection, etc.) à l'ordre du jour des réunions ministérielles de la *Comunidad Andina*.

Europe

38. En mai, le Secrétariat s'est rendu en République tchèque pour assister l'organe de gestion et l'autorité scientifique dans l'inspection de pépinières et la détection d'éventuelles importations illicites de plantes prélevées dans la nature.
39. Le Secrétariat entretient de bonnes relations avec l'Union européenne. La Commission européenne appuie de nombreux projets du Secrétariat et il y a un échange d'informations régulier entre les deux organisations. En plus de ses relations de longue date avec la Direction générale de l'environnement, de la sûreté nucléaire et de la protection civile (DG XI) et avec la Direction générale du développement (DG VIII), le Secrétariat a renforcé ses liens avec la Direction générale de l'Union douanière et de la taxation indirecte (DG XXI), afin d'améliorer la diffusion de l'information aux autorités douanières de l'UE, en particulier en cas de fraude éventuelle.
40. En février, le Secrétariat a participé à la réunion régionale organisée par l'UE, à laquelle des Etats non-membres ont aussi participé.
41. Le Secrétariat a tenu des réunions avec plusieurs organes de gestion de pays de l'Union européenne.

Amérique du Nord

42. Cette région compte trois Parties: le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique. Les trois Parties s'intéressent à promouvoir les objectifs de la Convention dans leur région et dans le monde. La région offre un bon exemple de coopération continue entre les Parties dans l'application de la Convention et la lutte contre la fraude.
43. Le *North America Wildlife Enforcement Group* continue de coordonner l'action de lutte contre la fraude et à former les cadres qui en sont chargé. Le Secrétariat a participé à un atelier sur la criminalité en matière d'espèces sauvages, organisé en août 1999 par la *International Association of Forensic Sciences* et le *U.S. National Fish and Wildlife Forensics Laboratory*. L'atelier a eu lieu à l'Université de Californie, Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique.
44. Le Canada continue de préparer des guides pratiques d'identification, notamment un sur l'esturgeon, pour le personnel chargé de la lutte contre la fraude. Il requiert une assistance financière pour sa publication.
45. Le Mexique a fourni des fiches sur *Brachypelma* pour le manuel d'identification CITES; le Secrétariat a fourni des illustrations en couleurs.

Océanie

46. En mai, le Secrétariat a lancé, en coopération avec TRAFFIC-Océanie, une étude du commerce dans la région, dans le but d'identifier les Etats en développement où le commerce est le plus important, et pour déterminer quelles espèces sont le plus souvent commercialisées.

TENUE DE LA BASE DE DONNEES SUR LE COMMERCE

Présentation de la base de données

47. Toutes les statistiques des rapports annuels des Parties soumis conformément à l'Article VIII, paragraphe 7 a), sont entrées dans la base de données CITES sur le commerce. Le Centre mondial de la conservation de la nature (WCMC) à Cambridge, Royaume-Uni, fait ce travail en tant que consultant du Secrétariat. En 1999, 258.196 données commerciales ont été entrées dans la base de données. Toutes ces données sont automatiquement vérifiées et le WCMC contacte directement les Parties au nom du Secrétariat s'il découvre des écarts ou des anomalies. Les fichiers taxonomiques sous-jacents sont régulièrement actualisés en utilisant la nomenclature la plus récemment acceptée; les fichiers contiennent près de 39.000 noms de taxons et des synonymes. Une très importante révision des Cactaceae et des Orchidaceae a été faite en 1999.

Rapports annuels des Parties

48. En 1999, 80 rapports partiels ou complets seulement ont été reçus, comparé aux 105 en 1998. Neuf ont été soumis sur disquette ; des rapports ont été transmis par e-mail par les pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Botswana, Cuba, Espagne, Finlande, France (partiel), Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Japon, Jordanie (2), Luxembourg, Mozambique, Namibie, Pays-Bas, République tchèque, Singapour, Suisse et Liechtenstein, et Thaïlande (flore). L'entrée automatisée dans la base de données a été possible pour 23 rapports, comparé aux 20 en 1998 et 12 en 1997.
49. Comme les deux années précédentes, plus de 200 demandes de données commerciales ont été traitées. Outre les demandes directes du Secrétariat, il y a eu de nombreuses demandes du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, d'organes de gestion et d'autorités scientifiques, de l'UICN/CSE et de TRAFFIC, en particulier concernant les propositions d'amendements aux annexes soumises à la CdP11. Des demandes viennent également d'organisations de conservation et de protection animale, d'organismes de lutte contre la fraude, d'universités et d'étudiants, ainsi que de la presse. Le Secrétariat est favorable à cette utilisation de la base de données et encourage les organes CITES à utiliser davantage encore cet outil très important.

Projets

Commentaires généraux

50. En 1999, le Secrétariat a appliqué divers projets et soumis un certain nombre de nouveaux projets à l'approbation du Comité permanent.

Numéro	Titre	Pays	Coût en USD
AFRIQUE			
S-092	Etude sur l'état du perroquet gris (<i>Psittacus erithacus</i>) et élaboration d'un programme de gestion en Sierra Leone	Sierra Leone	42.300
A-99/11	MIKE, unité centrale (en cours)	Divers	30.000
A-99/12	MIKE, réunion en Afrique de l'Ouest	Divers	30.000
ASIA			
S-114	Etude du commerce des espèces d'orchidées de Chine (en cours)	Chine	100.000
A-99/05	Evaluation de la situation et de la durabilité du commerce de <i>Ptyas mucosus</i> (serpent ratier oriental) à Java, Indonésie (Projet terminé)	Chine, Inde, Népal, etc.	41.000
A-99/13	MIKE, activités en Asie (en cours)	Divers	50.000
A-99/16	Séminaire à Hong Kong sur la lutte contre la fraude	Divers	50.000
MONDE			
A-99/09	Manuel sur l'application de la CITES (en cours)	Monde	20.000
A-99/08	Stratégie CITES de gestion de l'information (en cours)	Monde	50.000
A-99/15	Assistance de l'UICN pour étudier les propositions soumises à la CdP11 (en cours)	Monde	35.000

Projets soumis aux 41^e et 42^e sessions du Comité permanent pour approbation, 1999

Numéro	Titre	Pays/Entité	Coûts estimés et durée	Décision du Comité
--------	-------	-------------	------------------------	--------------------

S-99/01-P	Evaluation sur le terrain de l'état d' <i>Eos cyanogenia</i> (lori à joues bleues) en Indonésie et des effets du commerce sur l'espèce en Indonésie	Indonésie/ Iles de Geelvink Bay	49.000 7 mois	Approuvé sous conditions
S-99/02-P	Evaluation de l'état de <i>Loriculus flosculus</i> (coryllis de Wallace) à Flores, Indonésie	Indonésie/ Flores	44.500 6 mois	Approuvé sous conditions
S-99/03-P	Evaluation de l'état de <i>Psitteuteles (Trichoglossus) iris</i> (loriquet iris) dans les Petites Sunda, Indonésie	Indonésie /Timor et Wetar	58.000 8 mois	Approuvé sous conditions
S-99/04-P	Evaluation de la situation de <i>Lorius garrulus</i> (lori noir) aux Moluques, Indonésie	Bacan, Halmahera, Morotai, et Obi, Indonésie	58.100 8 mois	Approuvé sous conditions
S-99/05-P	Evaluation de la situation et de la durabilité du commerce de <i>Ptyas mucosus</i> (serpent ratier oriental) à Java, Indonésie	Java, Indonésie	69.000 6 mois	Approuvé
S-99/06-P	Etude de la répartition géographique et du niveau de population des espèces d'amphibiens du genre <i>Mantella</i> commercialisées provenant de Madagascar, en vue de l'élaboration d'un plan de gestion	Madagascar	42.505 12 mois	Approuvé
S-99/08	Conservation de <i>Crocodylus intermedius</i> en Colombie	Colombie	122.000 Un an. Fonds externes requis = 55.000	Approuvé

CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CITES

Prévention des infractions

Politique de prévention

51. La plupart des informations sont envoyées aux Parties par notification. Le Secrétariat envoie des informations sur les législations nationales, les formulaires de permis utilisés par les Parties et sur les permis ou timbres de sécurité perdus ou volés, etc.
52. Le Secrétariat alerte les Parties et les organismes de lutte contre la fraude individuellement pour les questions de commerce illicite important.
53. Le Secrétariat cherche à prévenir les infractions en participant à l'élaboration de stratégies de lutte contre la fraude et en fournissant l'avis d'experts lors de séminaires et d'ateliers, notamment pour des questions sur des espèces particulières. En 1999, son personnel a assisté à des réunions sur l'antilope du Tibet, le commerce des parties d'ours et la médecine traditionnelle chinoise.
54. Le Secrétariat a conduit la mission technique sur le tigre dans 14 Etats de l'aire de répartition et de consommation et a préparé un rapport complet, donnant une vue d'ensemble du commerce illicite des spécimens du tigre. Le rapport inclut des recommandations d'amélioration aux niveaux national et international. Le Comité permanent a accepté ce rapport à la 42^e session.
55. En juillet 1999, le Secrétariat a facilité la tenue d'un atelier sur la lutte contre la fraude et le respect des accords multilatéraux sur l'environnement, organisé par le PNUE et tenu à Genève, Suisse. L'atelier a réuni des experts du monde entier pour discuter de stratégies pour améliorer la lutte contre la fraude et la criminalité environnementale.

Confirmation de la validité de permis

56. En 1999, avec l'accord du Comité permanent, le Secrétariat a adopté une nouvelle approche à la confirmation de la validité de permis. Des indications ont été données aux Parties sur les circonstances dans lesquelles elles devraient demander l'assistance du Secrétariat.
57. Cette mesure a été prise pour réduire le nombre de demandes de confirmation systématique adressées au Secrétariat, lui permettant ainsi de concentrer son assistance et de déceler les infractions graves. Ce changement est considéré comme une réussite; le Secrétariat prépare d'autres indications sur la délivrance et l'acceptation des permis et des certificats pour la 11^e session de la Conférence des Parties.

Echange d'informations sur les infractions

58. Le Secrétariat continue de recevoir de diverses sources des informations sur les infractions présumées et les délits relatifs aux espèces sauvages. Le Secrétariat encourage les Parties qui ne le font pas encore, à suivre les recommandations énoncées dans la résolution Conf. 9.8 (Rev.) sur la communication d'informations sur les cas importants de commerce illicite et sur les commerçants enfreignant la loi. De même, il espère que davantage de Parties utiliseront l'écomessage envoyé dans la notification aux Parties n°966 du 7 mars 1997.
59. L'élaboration d'une base de données informatisée pour le renseignement se poursuit; des informations sur les infractions, les commerçants illicites et les récidivistes y seront entrées.
60. Le Secrétariat constate avec regret qu'un petit nombre de Parties ne répondent pas à ses demandes d'informations sur les mesures qu'elles ont prises pour fournir des renseignements.
61. Le Secrétariat a communiqué à un grand nombre de Parties des renseignements relatifs à la contrebande et à la criminalité en matière d'espèces sauvages.
62. Le Secrétariat a envoyé aux Parties, en janvier 1999, une analyse faite par la police nationale des Pays-Bas sur le travail effectué par le Secrétariat pour réunir des renseignements. Elle a confirmé la nécessité d'un plus grand apport des Parties afin que des informations exactes sur les tendances et les méthodes de contrebande puissent être communiquées.

Relations avec l'Organisation mondiale des douanes et Interpol

L'Organisation mondiale des douanes

63. Le Secrétariat maintient ses contacts étroits avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et lui communique régulièrement des informations sur la criminalité en matière d'espèces sauvages et les infractions présumées afin que les douaniers puissent mettre en œuvre la Convention plus efficacement.
64. Le Groupe de travail OMD/CITES continue d'avoir de nombreux participants; les représentants des organes de gestion sont incités à y participer.
65. La préparation d'un dossier de formation à l'usage des douaniers se poursuit; il leur donnera les connaissances nécessaires pour participer pleinement à la lutte contre la fraude et à l'application de la Convention.

Interpol

66. Les relations entre le Secrétariat et Interpol restent étroites. Le Secrétariat a participé à toutes les réunions du sous-groupe sur la criminalité en matière d'espèces sauvages et à la première réunion du Groupe de la région européenne sur la criminalité en matière d'espèces sauvages, tenue en Italie.
67. Le Secrétariat a contribué à l'achèvement de l'étude d'Interpol sur le commerce illicite de primates; une version du rapport sera préparée pour distribution générale.
68. Interpol et le Secrétariat CITES continuent d'avoir régulièrement des échanges d'informations qui aident à lutter contre les infractions à la Convention. Un nombre croissant de services de police dans le monde commencent à reconnaître le rôle potentiel qu'ils ont à jouer dans la lutte contre la fraude et l'application de la Convention.

Coopération avec d'autres conventions et organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Organisations intergouvernementales et autres conventions

69. En février, le Secrétariat a participé à une session du Comité des pêches de la FAO et l'a informé des décisions du Comité permanent concernant le processus de révision des critères d'inscription des espèces aux annexes CITES.

Organisations non gouvernementales de conservation

70. En janvier, le Secrétariat a facilité la tenue d'une réunion du Groupe de travail sur le transport, du Comité pour les animaux, parrainés par les Etats-Unis d'Amérique. La réunion a discuté en détail des dispositions requises pour le transport des reptiles et des amphibiens. Les résultats de ces discussions ont été présentés à la réunion du Conseil de l'IATA sur les animaux vivants et publiés en octobre 1999 dans la 26^e édition de la Réglementation de l'IATA sur les animaux vivants, dont des CdPies ont été envoyées aux Parties avec la notification n^o 1999/88.

ACCOMPLISSEMENT DES TACHES REQUISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

Regroupement de résolutions

71. Trois projets de résolutions regroupées ont été présentés à la 42^e session du Comité permanent (Lisbonne, Portugal). Ils concernaient:
- les cétacés;
 - la lutte contre la fraude; et
 - les prêts, dons ou échanges de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales.
72. Le Secrétariat a présenté deux projets pour chaque résolution regroupée – l'un sans suppression du texte original, conformément à la décision 10.60, et l'autre avec certaines suppressions et des changements mineurs proposés par le Secrétariat. Dans les trois cas, les projets proposés par le Secrétariat ont été acceptés par le Comité permanent pour transmission à la CdP11. Ainsi, 14 résolutions sont regroupées en trois.

Analyse des législations nationales

73. Conformément à la résolution Conf. 8.4, l'analyse de la capacité des Parties d'appliquer et de faire respecter la Convention s'est poursuivie. Il vaut la peine de rappeler les éléments essentiels que les Parties doivent avoir dans leur législation:
- désignation d'au moins un organe de gestion et d'une autorité scientifique;
 - interdiction du commerce de spécimens en violation de la Convention;
 - sanction d'un tel commerce; et
 - confiscation des spécimens illégalement commercialisés ou possédés.
74. Le nombre de Parties sans mesures internes leur permettant de réaliser une ou plusieurs de ces actions est décevant.
75. Un certain nombre de Parties sont encore dans la Catégorie 3 du projet sur les législations nationales (Parties dont la législation ne leur permet pas d'appliquer la CITES et qui ont un important commerce d'espèces CITES). Avec les encouragements du Secrétariat et du Comité permanent, la plupart des Parties ont adopté une nouvelle législation avant ou peu de temps après que des recommandations de suspension de commerce aient été mises en place.
76. La phase 3 du projet, impliquant l'analyse de la législation de Parties non couvertes durant les phases 1 et 2, est presque terminée. Le Secrétariat a mis en place une stratégie pour aider les Parties à préparer de projets de lois, les adopter et les appliquer pour mettre en œuvre la Convention. Une phase 4 a été approuvée à la 42^e session du Comité permanent. Elle sera soumise à la 11^e session de la Conférence des Parties. La phase 4 sera axée sur le renforcement des capacités plutôt que sur l'analyse de la législation que les Parties ont en place.

77. Le Secrétariat incite les Parties à répondre promptement aux demandes de CdPies de leur législation et à soumettre au Secrétariat des CdPies de leur nouvelle législation. Le Secrétariat est prêt à commenter les projets de loi ; il estime que ce service aux Parties peut les aider à appliquer la résolution Conf. 8.4.

Le commerce important

78. Le Secrétariat a envoyé deux notifications aux Parties sur l'application de la résolution Conf. 8.9 – les notifications n^{os} 1999/06 du 29 janvier 1999 et 1999/20 du 12 mars 1999.
79. Dans sa notification n^o 1999/06, le Secrétariat a informé les Parties, comme recommandé par le Comité permanent, de la levée de la restriction au commerce de *Lama guanicoe* d'Argentine pour une quantité annuellement définie de laine.
80. Dans la notification n^o 1999/20, le Secrétariat a informé les Parties que la Lettonie avait donné suite aux recommandations primaires du Comité pour les animaux concernant *Lynx lynx*, et que le Comité permanent avait levé sa recommandation de suspendre les importations de cette espèce provenant de ce pays.
81. Dans la même notification, le Comité permanent recommandait aux Parties de suspendre les importations de *Strombus gigas* de cinq Parties, qui n'avaient pas répondu à temps aux recommandations primaires du Comité pour les animaux.
82. A sa 15^e session (Antananarivo, Madagascar, juillet 1999), le Comité pour les animaux a analysé l'étude de 38 espèces préparée par le WCMC, TRAFFIC et l'UICN par contrat avec le Secrétariat. Le Comité a aussi évalué l'état des espèces dans le contexte de la décision 10.79. Avant d'envisager la nécessité de recommandations primaires et secondaires, en application de la résolution Conf. 8.9, le Comité a recommandé de demander aux Etats des aires de répartition leurs commentaires sur les études. Le Secrétariat les a envoyées aux Etats concernés.

ACTION CONCERNANT LES BOIS

Le Groupe de travail sur les bois

83. A sa 10^e session, la Conférence des Parties a décidé de maintenir le Groupe de travail sur les bois dans sa composition équilibrée actuelle et avec approximativement le même nombre de membres (décision 10.67) et a chargé le Comité permanent de le convoquer si nécessaire et de préparer un nouveau mandat (décisions 10.68 et 10.69). Une Partie a demandé la convocation du groupe. Le Comité permanent a toutefois décidé de ne pas le faire et de renvoyer la question du Comité pour les plantes car le sujet faisait partie de la préparation du mandat de révision des critères inclus dans la résolution Conf. 9.24.
84. Avec le représentant du Canada au Groupe de travail sur les bois et un membre du Comité pour les plantes, le Secrétariat a lancé le processus d'application de la décision 10.127. Une première évaluation a été faite in 1999 et sera soumise au Comité pour les plantes à sa session de 2000.

Bois tropicaux

85. Le Secrétariat poursuit le dialogue avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Les problèmes concernant l'application de la CITES au commerce des bois, relevés dans de précédents rapports annuels, ont été résolus par l'adoption de diverses mesures proposées par le Groupe de travail sur les bois.

PROMOTION DE LA CONVENTION

Le site CITES sur Internet

86. Le Secrétariat, en association avec le WCMC, continue de mettre à jour le site CITES sur Internet dans les trois langues de travail de la Convention. Ce site fait partie de la stratégie de gestion de l'information de la CITES ; il a été créé pour permettre l'accès aux informations CITES. La CITES a maintenant son propre site à <http://www.cites.org>.
87. Le site CITES sur Internet continue d'évoluer. Cette années, toutes les notifications aux Parties ont été placées sur le site, de même que le bulletin CITES.

88. En octobre, pour la première fois, le Secrétariat a placé sur le site, pour consultation et copie, tous les documents officiels de la 42^e session du Comité permanent.

89. Le nombre de visiteurs du site, et donc le flot d'informations sur la CITES, a nettement augmenté en 1999.

Relations avec les médias

90. Le Secrétariat reçoit de nombreuses demandes d'information de journalistes. Il donne des interviews à la presse et est prié de fournir des informations sur la Convention en général, et sur le trafic et l'état de certaines espèces en particulier.

91. En 1999, les espèces les plus «demandées » ont incontestablement été le tigre et les éléphants – en raison de la mission technique sur le tigre et de la vente expérimentale d'ivoire du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe au Japon.

92. Le Secrétariat a participé à:

- a) Diverses conférences de presse et autres communications à la presse durant la 41^e session du Comité permanent, tenue à Genève en mars 1999.
- b) De nombreuses conférences de presse au Botswana, en Namibie, au Zimbabwe et au Japon concernant la vente expérimentale d'ivoire. Le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et des membres du Secrétariat y ont participé.
- c) De nombreuses conférences de presse concernant la mission technique sur le tigre ont eu lieu, notamment avec la presse internationale à Londres, suivie de conférences au Cambodge, en Chine, en Fédération de Russie, en Inde et au Népal. Le Président du Comité permanent et des membres du Secrétariat y ont participé.
- d) Un atelier sur le shahtoosh a suscité l'intérêt de la presse. Le Secrétariat a tenu des conférences de presse en Chine et de nombreux articles de presse ont été placés sur le site CITES sur Internet.

Réunions d'information sur la CITES avec les missions auprès des Nations Unies

93. Le Secrétariat a organisé les réunions d'information suivantes avec les missions auprès des Nations Unies à Genève:

- a) avec les missions d'Amérique Latine auprès des Nations Unies à Genève (GRULAC) (janvier);
- b) avec toutes les missions auprès des Nations Unies à Genève (février).

94. Au cours de ces réunions, une présentation de la CITES a été faite et des matériels CITES ont été distribués. Des informations ont été fournies sur les sessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux et sur le plan de travail du Comité permanent.

Le grand public

95. Le Secrétariat a reçu de nombreuses demandes d'information des milieux académiques – professeurs, chercheurs, étudiants – et de particuliers qui souhaitaient en savoir plus sur le commerce international des animaux et des plantes ou sur la CITES.

96. Le Secrétariat a organisé des réunions pour informer spécialistes et profanes sur les risques qu'encourent diverses espèces de la faune et de la flore du fait du commerce excessif ou illégal, ou y a participé.

97. Les auteurs de la plupart des demandes de renseignements de caractère général ont été renvoyés au site CITES sur Internet www.cites.org.

Administration postale des Nations Unies

98. Le Secrétariat continue de travailler en étroite collaboration avec l'Administration postale des Nations Unies. Comme chaque année depuis 1993, une série de 12 timbres sur divers animaux a été émise en 1999. L'émission s'est faite à Genève, New York et Vienne, avec des timbres spéciaux pour le premier

jour. Des informations sur les espèces concernées, produites par le Secrétariat, ont été publiées dans un fascicule spécial. Certaines timbres ont été reproduits sur des T-shirts.

Autres activités promotionnelles

99. Plusieurs présentations sur la CITES ont été faites à des étudiants étrangers en visite au Secrétariat et aux comités nationaux du PNUÉ.

UNE CONVENTION VIVANTE

Les nouvelles Parties en 1999

100. Deux pays sont devenues Parties à la Convention en 1999.

Pays	Date du dépôt de l'instrument d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Azerbaïdjan	23.11.1998	21.2.1999
Grenade	30.8.1999	28.11.1999

101. Au 31 décembre 1999, 146 Etats étaient Parties à la Convention.

102. L'Annexe 1 donne la liste des Parties à la CITES.

Amendements et réserves

Amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a) (amendement financier adopté à Bonn le 22 juin 1979)

103. Cet amendement est entré en vigueur le 13 avril 1987. En 1999, aucun nouvel Etat parmi ceux qui étaient Parties au moment de l'adoption ne l'avait accepté. En novembre 1999, 52 Parties (dont 10 qui n'étaient pas Parties le 22 juin 1979, quand l'amendement a été adopté) avaient accepté l'amendement, qui était en vigueur pour 57 autres Parties, qui avaient rejoint la CITES après le 13 avril 1987 et étaient donc liées par le texte amendé de la Convention.

104. L'Annexe 2 donne la liste des Etats pour lesquels l'amendement est entré en vigueur.

Amendement à l'Article XXI (adopté à Gaborone le 30 avril 1983)

105. En 1999, cet amendement avait été accepté par cinq Parties. Au 31 novembre 1999, 55 Parties (dont 19 qui n'étaient pas Parties le 30 avril 1983, quand l'amendement a été adopté) avaient accepté l'amendement. Pour que cet amendement entre en vigueur, le nombre requis est 54 des 80 Etats qui étaient Parties le 30 avril 1983.

106. L'Annexe 3 donne la liste des Etats ayant accepté l'amendement.

Amendements aux annexes

107. Conformément au paragraphe 2 de l'Article XVI de la Convention, le Gouvernement mexicain a demandé au Secrétariat d'inscrire sa population de *Swietenia macrophylla* à l'Annexe III (avec une annotation pour n'inclure que les grumes, le bois scié et les placages). Cet amendement, conformément au paragraphe 2 de l'Article XVI de la Convention, a pris effet le 29 avril 1999.

Réserves

108. Aucune nouvelle réserve n'a été formulée en 1999.

109. La réserve concernant *Lutra lutra*, formulée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 4 février 1977 a été retirée par son successeur, la Fédération de Russie, le 20 juillet 1999.

Enregistrement d'établissements d'élevage en captivité, de pépinières et d'institutions scientifiques

110. Dans l'Annexe 3 de la résolution 8.15, il est décidé que le Secrétariat tient un registre des établissements d'élevage en captivité à des fins commerciales de spécimens des espèces inscrites à l'Annexe I.

111. En 1999, le Secrétariat a envoyé aux Parties les notifications n^{os} 1999/09 du 29 janvier et 1999/54 du 30 juillet 1999, avec des informations sur des établissements d'élevage au Cambodge, en Colombie, en Indonésie, en Malaisie, au Royaume-Uni, à Singapour et en Thaïlande.

Pépinières

112. La résolution Conf. 9.19 charge le Secrétariat de compiler et mettre à jour le registre des pépinières commerciales reproduisant artificiellement des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I. En 1999, il a envoyé aux Parties la notification n^o 1998/08 du 29 janvier 1999 à ce sujet.

113. La notification n^o 1999/08 récapitule les notifications envoyées précédemment. Elle contient des informations sur des pépinières en Colombie (1: orchidées), en République tchèque (3: tous des Cactaceae), en Allemagne (2: succulentes, 1: orchidées) et en Espagne (1: succulentes).

Institutions scientifiques

114. Dans la notification n^o 1999/10 du 29 janvier 1999, le Secrétariat a envoyé aux Parties une liste récapitulative des institutions scientifiques ayant droit aux dérogations prévues par l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention.

115. Des additions à cette liste ont été communiquées aux Parties par les notifications n^{os} 1999/35 du 30 avril 1999, 1999/55 du 30 juillet 1999, 1999/69 du 30 septembre 1999 et 1999/84 du 5 novembre 1999, concernant des institutions scientifiques en Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Namibie, Norvège, Royaume-Uni et Suisse.

116. La notification aux Parties n^o 1999/35 contient aussi des informations sur la suppression de la liste des institutions scientifiques d'Afrique du Sud.

Administration et finances

Le personnel

117. Les personnes suivantes ont quitté le Secrétariat en 1999: Mme Geneviève Fernhout (Assistante aux services de conférence) et Mme Elizabeth Eastwood-Barzdo (Assistante à l'administration).

118. De nouveaux membres ont rejoint le Secrétariat: M. Willem Wijnstekers (Secrétaire général) en avril, M. Malan Lindeque (Chef de l'Unité de coordination scientifique), Mme Marie-France Barreto (Secrétaire du Secrétaire général) en septembre et Mme Marzenna Jankowska (Chargée de l'administration et de la gestion des fonds) en octobre.

119. M. Yuan Liu, détaché par la Chine, a rejoint le Secrétariat en mars en tant que Chargé de programme.

120. Les nationalités des six régions CITES (Afrique, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe et Océanie) étaient représentées au Secrétariat.